



## ÉTABLISSEMENT

**Nîmes Métropole (30)**  
Colisée 2  
1 rue du Colisée, 1er étage  
30947 Nîmes Cedex 9

**AVIS DE MARCHÉ**

SERVICES

DIRECTIVE 2014/24/UE

**Section I : Pouvoir adjudicateur****I.1) NOM ET ADRESSES**

Nîmes Métropole (30), Numéro national d'identification : 24300064300045, Contact : Direction de la Commande Publique, Colisée 2 1 rue du Colisée, 1er étage, 30947 Nîmes Cedex 9, FRANCE. Tél. : +33 434035700. Courriel : commande-publique-agglo@nimes-metropole.fr. Code NUTS : FRJ12.

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <https://www.nimes-metropole.fr>  
Adresse du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

**I.2) PROCÉDURE CONJOINTE****I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet : <https://www.marches-securises.fr/>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :**

Point(s) de contact susmentionné(s).

**I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR**

Autorité régionale ou locale

**I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE**

Services généraux des administrations publiques

**Section II : Objet****II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

**II.1.1) Intitulé :** Accord cadre de maîtrise d'œuvre urbaine relatif à l'élaboration et la mise en œuvre du projet urbain de la Porte Ouest de Nîmes

**II.1.2) Code CPV principal**

71240000

**II.1.3) Type de marché**

Services

**II.1.4) Description succincte**

Le présent accord cadre a pour objet l'élaboration et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier de la Porte Ouest de Nîmes. L'accord cadre portera notamment sur les missions suivantes : -Définir et concevoir le projet urbain métropolitain de la Porte Ouest sur un périmètre d'environ 60ha, en garantissant les lignes directrices du projet et en assurant l'adaptation du projet aux évolutions à venir -Accompagner le maître d'ouvrage dans les missions d'information, de concertation et de médiation, afin de faire émerger un projet partagé -Élaborer les études règlementaires nécessaires à l'obtention des différentes autorisations administratives requises sur le dossier -Assurer les missions de maîtrise d'œuvre des espaces publics, en intégrant la dimension hydraulique et paysagère. -Accompagner le maître d'ouvrage sur le montage opérationnel, juridique et financier du projet.

**II.1.5) Valeur totale estimée**

Valeur estimée hors TVA : 3000000 euros.

**II.1.6) Informations sur les lots**

Division en lots : Non

**II.2) DESCRIPTION****II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)**

71240000

**II.2.3) Lieu d'exécution**

Code NUTS : FRJ12

Lieu principal d'exécution : Territoire de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

#### II.2.4) Description des prestations

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre donnant lieu à conclusion de marchés subséquents, passé en application des articles L2125-1-1°, R2162-1 à R2162-6, R2162-7 à R2162-12 du Code de la commande publique.

Le montant maximum de l'accord cadre est de 3.000.000 € HT pour la totalité de sa durée.

Les candidats devront obligatoirement présenter, sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire, les compétences dans les matières suivantes :

- Un architecte-urbaniste coordonnateur (mandataire du groupement),
- Un paysagiste-concepteur
- Des compétences techniques VRD dont hydraulique,
- Des compétences en mobilité
- Des compétences en programmations urbaine et économique, avec des connaissances en urbanismes transitoire et tactique
- Des compétences en ingénierie environnementale (énergie/carbone), bioclimatisme, ICU/IFU, réemploi des matériaux, labellisation / certification),
- Une compétence en montage juridiques et financiers d'opérations d'aménagements complexes
- Des compétences en matière de génie pédologique et gestion des sols (sites et sols pollués, désimperméabilisation, renaturation),
- Des compétences en réglementation notamment environnementale pour la bonne constitution des dossiers réglementaires (environnement, pollution, loi sur l'eau, mobilité, acoustique, air santé, urbanisme réglementaire, DUP), hors volet naturaliste
- Des compétences en Conception-lumière
- Des compétences en déconstruction / démolition et réemploi,
- Une compétence en modélisation CIM (City Information Modeling, en français modélisation des informations de la ville)
- Une compétence en médiation/concertation
- Des compétences en sécurité publique et prévention situationnelle
- Une compétence en santé publique

#### II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

#### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 3000000 euros

#### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 96

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : Non

#### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre d'opérateurs envisagé : 3

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Les candidats seront sélectionnés sur la base de leurs capacités techniques, professionnelles, économiques et financières, selon les modalités prévues au règlement de la consultation

#### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : Non

#### II.2.11) Informations sur les options

Options : Oui

Description de ces options :

Les prestations, objet de la présente consultation, pourront donner lieu à un nouveau contrat pour la réalisation de prestations similaires, passé en application de la procédure négociée de l'article R. 2122-7 du Code de la Commande Publique et qui seront exécutées par l'attributaire du futur contrat.

Le contrat pourra être modifiée en application de la clause de réexamen prévue au CCAP.

#### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique : Non

#### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

#### II.2.14) Informations complémentaires

### Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

#### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

##### III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique :

- o Lettre de candidature (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

- Remplir le tableau de présentation de l'équipe (annexe 1 du Règlement de Consultation)
- Pour les sous-traitants, un engagement de mise à disposition de moyens auprès de l'entrepreneur principal

o Déclaration sur l'honneur (un seul exemplaire pour l'ensemble du groupement) :

Remplir la partie correspondante dans le tableau de présentation de l'équipe (annexe 1 du Règlement de Consultation) ou déclarations sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner mentionnées aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la Commande Publique (déclarations correspondantes dans le formulaire DC1 accessible sur : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>) ;

o Tout document permettant de prouver que le candidat rempli les conditions définies à l'article 1.7.2 du Règlement de la Consultation relatif à l'autorisation à exercer les prestations du présent marché :

\* Pour l'architecte urbaniste sont notamment attendus les documents suivants :

-Soit une copie d'attestation d'inscription au tableau régional de l'ordre des architectes. Conformément à l'article 10, alinéa 1 de la loi n°77-2, le marché de maîtrise d'œuvre est réservé à la profession d'architecte :

Titulaire du diplôme d'Etat d'Architecte et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ;

Ou titulaire du DPLG équivalent.

-Soit la preuve par tout moyen :

Du droit d'exercer sur le territoire français (dans le cas de l'exercice temporaire et occasionnel de la profession : déclaration écrite préalable auprès du conseil régional de l'ordre des architectes ; décision notifiée de l'ordre des architectes ; etc...)

Ou de l'équivalence à ce droit : le candidat devra fournir des documents pertinents équivalents permettant d'attester que les conditions d'exercice prévues par les textes cités ci-après sont remplies, notamment au regard des diplômes, qualifications, titres ou tout autre condition exigée. Il sera également attendu des éléments d'explications propres au candidat, ainsi que la preuve des démarches qu'il aura réalisées auprès des autorités françaises afin d'obtenir une autorisation d'exercice sur le territoire français.

\* Pour les paysagistes-concepteurs sont notamment attendus les documents suivants :

Conformément à l'article 174 de la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages :

Un diplôme, délivré par un établissement de formation agréé dans des conditions fixées par voie réglementaire, sanctionnant une formation spécifique de caractère culturel, scientifique et technique à la conception paysagère.

Pour bénéficier de ce titre, les praticiens en exercice à la date de publication de la présente loi doivent satisfaire à des conditions de formation ou d'expérience professionnelles analogues à celles des titulaires du diplôme mentionné précédemment.

### III.1.2) Capacité économique et financière

#### Liste et description succincte des critères de sélection :

Les renseignements attendus des candidats concernant la capacité économique et financière tels que prévus à l'article R2143-3 et R2143-11 du Code de la Commande Publique sont définis au règlement de la consultation.

#### Niveau(x) spécifique(s) minimal/aux exigé(s) :

Le pouvoir adjudicateur impose les niveaux minimums de capacité économique et financière suivants :

o Pour le mandataire du groupement : un chiffre d'affaires moyen annuel de 750 000 euros HT sur les 3 derniers exercices ;

o Pour le groupement : un chiffre d'affaires moyen annuel de 2 000 000 d'euros HT pour les 3 derniers exercices disponibles.

les conditions mise en oeuvre des minima de capacité sont définis au règlement de la consultation.

### III.1.3) Capacité technique et professionnelle

#### Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R2143-3 et R2143-11 du Code de la Commande Publique :

- Remplir la partie correspondante dans le tableau de présentation de l'équipe (annexe 1 du Règlement de Consultation) relatif à la déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années (2019, 2020, 2021) ;
- Pour chaque compétence identifiée à l'article 1.7.1 du Règlement de Consultation, une liste de 3 références maximales effectuées indiquant le nom de l'opération, l'avancement du projet, le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que tout autre élément jugé nécessaire par le candidat au regard des éléments attendus par le pouvoir adjudicateur. Les éléments demandés et leurs modalités de présentation obligatoires sont détaillés à l'article 4.1.2 du Règlement de Consultation. (annexe 1 du RC)

Certificats de qualification professionnelle définis ci-après pour les candidats au présent marché :

- OPQIBI — 1811 Ingénierie de voirie et réseaux divers courants

- Certification LNE — Sites et sols pollués (respect de la norme NF X 31-620 domaines A « Etudes, assistance et contrôle » et B « Ingénierie des travaux de réhabilitation »)

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

### III.1.5) Informations sur les marchés réservés

**Marché réservé :** Non

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

### III.2.1) Informations relatives à la profession

**La prestation est réservée à une profession particulière**

**Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :** Les prestations prévues au marché sont réservées aux candidats pouvant apporter la preuve de leur :

- Habilitation à exercer la profession d'architecte/urbaniste sur le territoire français
- Habilitation à exercer la profession de paysagiste-concepteur

Les candidats devront notamment fournir au titre de leur candidature (Article 4.1.1 : Pièces de la candidature à fournir) le ou les document(s) de preuve leur permettant de justifier de leur autorisation.

### III.2.2) Conditions particulières d'exécution

En cas de groupement conjoint titulaire du marché, l'acheteur public impose pour l'exécution que le mandataire soit solidaire conformément aux dispositions de l'article R. 2124-24, alinéa II du Code de la Commande Publique.

En application de l'article R.2151-7 du Code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de mandataire et/ou membres de plusieurs groupements pour les compétences suivantes : Architecture/urbanisme et Paysage.

Pour toutes les autres compétences non listées précédemment, qu'elles soient obligatoires ou facultatives, les entreprises peuvent se présenter en tant que membres de plusieurs groupements.

### III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

### III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

#### IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

#### IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne l'établissement d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

**Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans** : La durée de l'accord cadre est de 8 ans à compter de sa notification. La mise en œuvre du projet d'aménagement nécessite la formalisation d'un accord cadre d'une durée qui soit d'une part compatible avec l'horizon 2031 et le temps long des opérations d'urbanisme de grande ampleur, et d'autre part de nature à garantir la maîtrise financière du projet dans le temps et dans l'espace.

#### IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

#### IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociations

#### IV.1.6) Enchère électronique

Une enchère électronique sera effectuée : Non

#### IV.1.8) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : Oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

#### IV.2.1) Publication(s) antérieure(s) relatives à la présente procédure

#### IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

Vendredi 24 février 2023 - 12:00

#### IV.2.3) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

#### IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

français.

#### IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre

Durée en mois : 8 (à compter de la date limite de réception des offres).

#### IV.2.7) Modalités d'ouverture des offres

## Section VI : Renseignements complémentaires

### VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable : Non

### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La facturation en ligne sera utilisée

### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le présent marché est passé selon une procédure avec négociation, en application des articles R2124-3 ; R2161-12 à R2161-20 du Code de la commande publique.

La présente consultation se déroulera en deux phases :

- Phase candidatures (ouverte) : Sur la base des documents fournis dans le cadre de la présente phase, les candidats sont invités à remettre un dossier de candidature respectant les attendus du pouvoir adjudicateur mentionnés à l'article 4.1 du Règlement de Consultation. Le pouvoir adjudicateur, sur la base de l'analyse qui sera réalisée conformément aux critères indiqués au Règlement de Consultation désignera ensuite la liste des candidats admis à présenter une offre.

- Phase offres (restreinte) : Le pouvoir adjudicateur adressera aux candidats sélectionnés une invitation à soumissionner qui indiquera le délai de remise des offres ainsi que les autres informations prévues à l'article R2144-9 du Code de la commande publique. Cette invitation s'accompagnera de la mise à disposition simultanée du dossier de consultation, éventuellement complété et mis à jour pour la phase offres, sur le profil acheteur <http://www.marches-securises.fr>. La remise des offres se fera exclusivement par voie dématérialisée.

Chaque candidat ayant remis un livrable conforme dans le cadre de l'offre finale, recevra une prime de 10000 € HT, soit 12000 € TTC, non actualisable ni révisable, attribuée sur décision du pouvoir adjudicateur.

Cette prime pourra être diminuée en partie ou en totalité par le pouvoir adjudicateur dans les cas suivants :

- Offre déclarée irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse par le pouvoir adjudicateur,
- Offre conforme, mais l'étude remise par le candidat est jugée insuffisante ou incomplète.

Conformément à l'article R2142-17 du Code de la commande publique, le nombre de candidats admis à participer à la phase restreinte « offre » est de 3 (sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables).

Le dossier de consultation des entreprises est gratuit, il est disponible sur le profil d'acheteur à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures : l'acheteur impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>. Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis selon les dispositions indiquées dans le règlement de la consultation.

Assistance plateforme de dématérialisation : Pour toute question relative au dépôt de réponses électroniques, un numéro est à la disposition des soumissionnaires : 04 92 90 93 27.

### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

#### VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères - CS 88010 , 30941 Nîmes Cedex 9 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr). Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

#### VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation

#### VI.4.3) Introduction des recours

#### VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Tribunal Administratif de Nîmes 16 Avenue Feuchères - CS 88010 , 30941 Nîmes Cedex 9 FRANCE. Tél. +33 466273700. E-mail : [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr). Adresse internet : <http://nimes.tribunal-administratif.fr>.

### VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

20 janvier 2023

